



**PROCES VERBAL COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUNI 2019**

Le 25 JUNI 2019, le Conseil Municipal de la commune de Capson, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Philippe EUZENAT, à la Mairie.

Étaient présents : MM Philippe EUZENAT, Jean-Philippe ROUSSEL, David HEMON, Jérôme GINESTET, Franck LE GAL, Jacques BONRAISON, Amaud DOUSSET, Yves JALLAIS, conseillers municipaux.
Mesdames Danièle DUSSILLOS, Céline COTTIN, Françoise BRASSIER, Armelle BOSSIS, Maryvonne GILLOT conseillères municipales.

Étaient absents : Ségolien BRIAND, (procuration à Amaud DOUSSET), Claudia DEFONTAINE (procuration à Philippe EUZENAT).

Secrétaire de séance : David HEMON

Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal, procède à l'appel des présents et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques quant à la rédaction du compte rendu du précédent conseil. Il n'y a pas de remarques.

ORDRE DU JOUR :

- + FINANCES – MODALITE DE PAIEMENTS – AUTORISATION DE PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (TIP)
- + FINANCES – BUDGET VILLE 2019 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS – AFFAIRES SCOLAIRES
- + INTERCOMMUNALITE – FIXATION DU NOMBRE ET DE LA REPARTITION DES SIEGES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES DANS LE CADRE D'UN ACCORD LOCAL
- + INTERCOMMUNALITE – APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES
- + CULTURE – BIBLIOTHEQUE – REGLEMENT DE LA CARTE UNIQUE
- + CULTURE – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE
- + CULTURE – ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE – AVENANT POUR INTEGRER UNE 6E COMMUNE (ST MARS DU DESERT)
- + RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION DE LA PRIME ANNUELLE
- + RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT DE REMPLACEMENT
- + INTERCOMMUNALITE – TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ERDRE ET GESVRES ET PORTANT SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX COMMUNES DANS LE CADRE DE LEURS ENDEVOIEMENTS CONTRACTUELS
- + INTERCOMMUNALITE – TRANSFERT A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES EXCEDENTS DU BUDGET ASSAINISSEMENT
- + INTERCOMMUNALITE – AMENDEMENT AUX CONVENTIONS DE REVERSEMENT DES TAXES D'AMENAGEMENT SUR LES PARCS D'ACTIVITES
- + PATRIMOINE – ACTE D'ECHANGE
- + QUESTIONS DIVERSES

1. FINANCES – MODALITE DE PAIEMENTS – AUTORISATION DE PAIEMENTS PAR CARTE BANCAIRE (TIP)

Monsieur le Maire lit le bordereau de délibération :

25-06-2019

1



20190625_CM_CR_Signe.pdf
(.PDF, 912Ko)

▼ Télécharger



≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Casson

3 rue de la Mairie
44390 CASSON

☎ 02 40 77 62 46

📧 CONTACTEZ-NOUS

Horaires :

Lundi - Mercredi - vendredi

de 9h à 12h et de 14h à 17h

Mardi et Jeudi

de 9h à 12h

Les 1er et 3ème samedi du mois, hors juillet et août

de 9h à 12h